



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-020

Objet : reprise sur provisions

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2023-026 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,
- Vu** la délibération n°CS-2023-065 du 19 septembre 2023 relative à la décision modificative 1,
- Vu** la délibération n°CS-2023-097 du 19 décembre 2023 relative à la décision modificative 2,
- Vu** le Compte de Gestion de l'exercice 2023,
- Vu** l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023,
- Vu** la délibération n°CS-2024-002 du 31 janvier 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024,

➤ Considérant

- Que l'exécutif doit constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré,
- Que la provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque ;
- Qu'elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser,
- Que sur les exercices antérieurs, le compte 15181 : Autres provisions pour risques, est créditeur de 4 533.39 €.
- Que ce compte n'a pas fait l'objet de mouvement au cours des derniers exercices,
- Qu'il convient d'effectuer une reprise sur provision par l'émission d'un titre au compte 7815,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver la reprise sur provision du compte 15181,
- L'émission d'un titre au compte 7815 d'un montant de 4 533.39 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente
Anne CLAUDIUS-PETIT
Mas du Pont de Rousty
13700 ARLES
Tél 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Parc Naturel Régional
de Camargue

41800 SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE
État d'anomalies des contrôles comptables
Arrêté à la date du : 31/12/2023

No	Anomalie	Observations du comptable
*05_01	2757 - Les opér. de reprise au cpte de résultat des subv. d'équipement transf. du cpte suivant n'ont pas été comptabilisées: 1318	
06_04	1480 - Le compte de provisions ou dépréciations suivant figurant en BE n'a pas fait l'objet de mouvement au cours de l'exercice 15181	
*10_02	2770 - Le compte d'immo. incorp. suivant présente des auxiliaires non mouvementés au moins depuis les 3 derniers exercices : c/2031/70	
12_01	1482 - Le crédit du compte 1068 retrace des opérations autres que celles liées à l'affectation du résultat	

